



Commune de
PERROY

Perroy, le 11 décembre 2023 – HSA/MAGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 14 mars 2024

Préavis N° 01/2024

DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 278'000.00 TTC POUR LA RÉNOVATION DE L'ESPLANADE DES BARBETTES "LA BUTTE"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Comme annoncé dans le préavis No 02/2022, la Municipalité propose maintenant au Conseil communal un préavis pour la rénovation de l'esplanade des Barbettes.

Les récents travaux entrepris jusqu'à présent sont pérennes et n'entravent aucunement les travaux projetés.

Pour mémoire, la Municipalité a réalisé en 2021 les travaux de rénovation de la place de jeux de l'esplanade des Barbettes appelée communément "la Butte". En 2022, la Municipalité a réalisé un entretien minimal du parc et des équipements nécessaires pour l'accueil des manifestations dont notamment l'Abbaye de Perroy. Un nouveau tableau électrique d'une puissance de 200 Ampères a été posé pour les manifestations.

2. Historique

L'esplanade des Barbettes "la Butte" a été aménagée en 1987 par la construction de l'abri de Protection civile. Ce lieu emblématique est très apprécié par les perrolans. Il accueille les célébrations du 1^{er} août et les festivités quadriennales de l'Abbaye de Perroy, dont la prochaine édition aura lieu en été 2026.

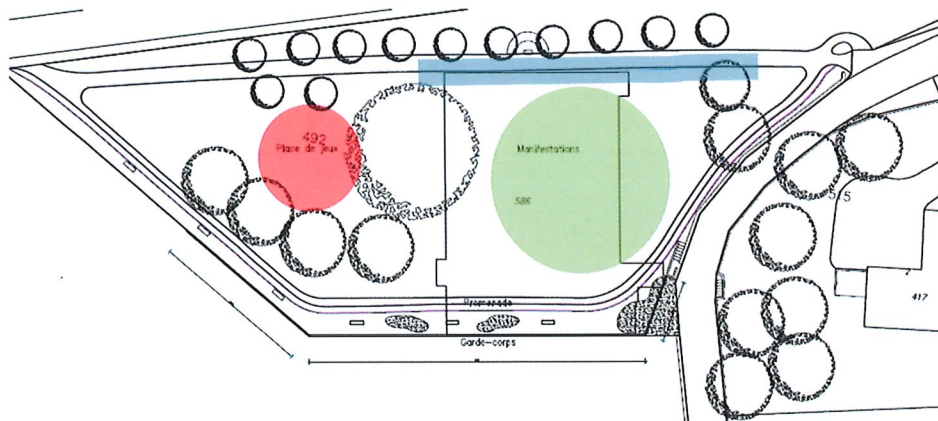
L'esplanade offre une vue magnifique sur l'arc lémanique, avec le vignoble perrolan en premier plan. Cette esplanade est également très appréciée des pèlerins de Compostelle qui n'hésitent pas à détourner leur chemin pour apprécier ce panorama.



Commune de
PERROY

3. Abbaye de Perroy

Le projet tient compte du cahier des charges de l'Abbaye de Perroy ayant lieu tous les quatre ans.

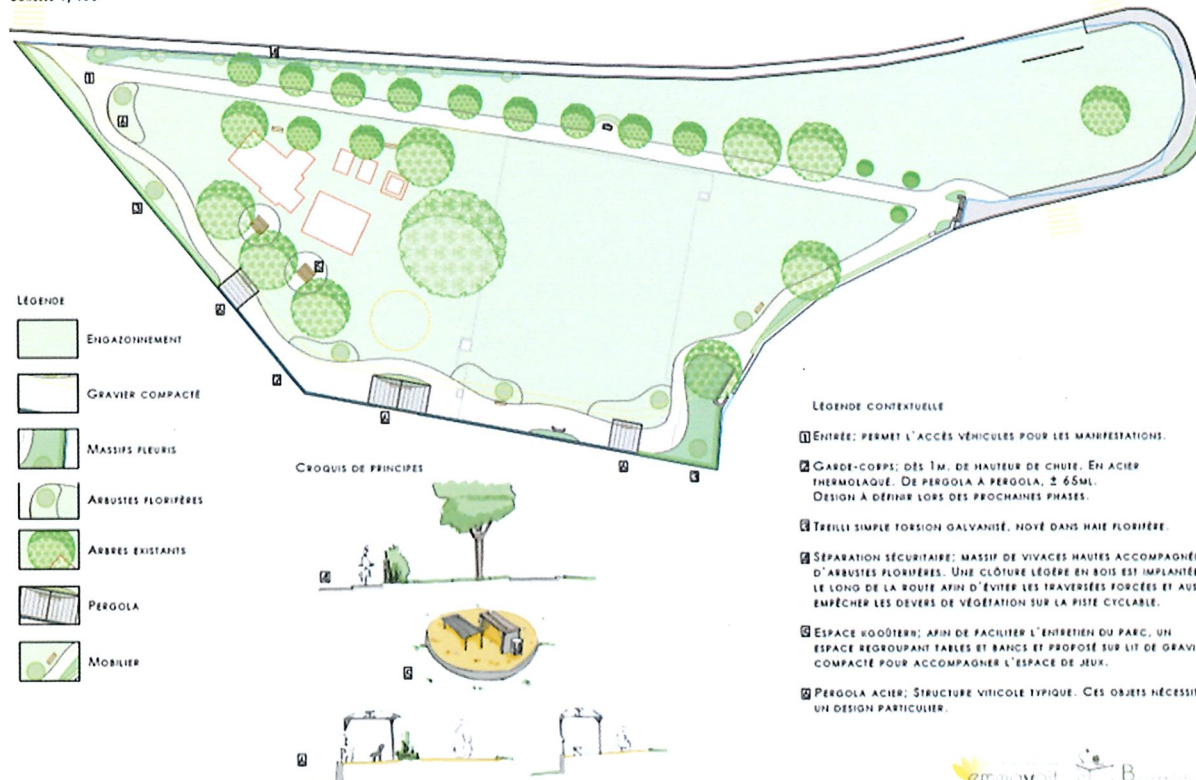


4. Projet

Le projet développé par le bureau Emma Voit architecture du paysage Sàrl vise à rénover et mettre en valeur le parc des Barbettes et son panoramique surplombant le vignoble.

PIAN MASSE_MISE À JOUR AVANT PROJET_20.11.2023
ÉCHELLE 1/400

Commune de PERROY 2023.11.X
Parc de la Butte





Commune de
PERROY

Le parc doit être également sécurisé par la pose d'un garde-corps conforme à la norme SIA 358. La promenade sud en sera élargie d'autant. Une fermeture végétale fermera l'accès à la route au niveau de la place de jeux. Les deux entrées Est et Ouest du parc seront mise en valeur.

Le parc sera en outre agrémenté de divers aménagements et plates-bandes. Un large cheminement bordant l'esplanade mettra mieux en valeur le panorama, véritable balcon sur l'arc lémanique et les alpes. Cette promenade sera ponctuée de trois pergolas. Le portique Ouest et la table panoramique sont conservés. Des socles seront disposés vers le passage piéton à l'Ouest pour la pose de banderoles pour signaler les différentes manifestations à Perroy.

La rénovation de l'abri de Protection civile (PCi) et des sanitaires publics fera l'objet d'une prochaine et ultime intervention. La Municipalité précisera ses intentions, en temps utile, auprès du Conseil communal.

5. Coûts

Le coût des travaux est estimé à un montant de **CHF 278'000.00 TTC**.

Ce coût détaillé ci-dessous comprend l'ensemble des travaux prévus par le projet, incluant une réserve d'environ 5% pour les imprévus.

Devis de construction		Total TTC	
		278'000.00	100%
1	Installation de chantier	4'200.00	2%
<i>Installation, démolition et évacuation des matériaux inertes. Mise en place de rubalise et de barrières de sécurité pour redirection des piétons.</i>			
2	Travaux préparatoires	10'100.00	4%
<i>Décapage du gazon, démontage des barrières en bois. Démontage et évacuation des fondations. Arrachage des arbustes et des buissons (juniperus). Démontage de la table panoramique, des bancs et des poubelles et mise en dépôt. Sondages des drains et sur dalle abris PC.</i>			
3	Terrassement et mouvement de terre	13'600.00	5%
<i>Décapage de la terre végétale sur un 30cm, idem sur dalle abris PC et stockage sur place. Décapage de la grave des chemins et stockage sur place. Fouilles pour socles et fondations hors-gel diverses. Création de buttes de plantation avec la terre prise sur place. Réglage grossier des terres pour les massifs.</i>			
4	Maçonnerie	21'700.00	8%
<i>Construction des fondations hors gel et des fondations flottantes (mobilier). Pose des clôtures.</i>			



Commune de
PERROY

5	Plantations	46'000.00	17%
	<i>Plantation de vivaces, graminées, haies, arbustes, plantes grimpantes et paillage végétal en roseau. Pose de clôtures en ganivelle acacia ou châtaigner. Préparation de la terre et semis.</i>		
6	Arrosage automatique	6'200.00	2%
	<i>Goute à goutte programmable pour les arbres sensibles et les massifs.</i>		
7	Serrurerie	95'900.00	34%
	<i>Construction de garde-corps (SIA 358) et de 3 pergolas.</i>		
8	Mobilier	11'500.00	4%
	<i>Bancs, tables pic-nic, poubelles, système de tableau d'affichage fixe, etc.</i>		
9	Éclairage	32'000.00	12%
	<i>Balisage de sol longeant l'esplanade. Luminaires LED sur socles, câblage et raccordement au tableau électrique.</i>		
10	Honoraires	24'000.00	9%
	<i>Honoraires de projet, mise en soumission et suivi des travaux</i>		
11	Divers et imprévus (5%)	12'800.00	5%

6. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

7. Planning

Les travaux seront réalisés dès l'obtention du crédit demandé soit en principe dès l'été 2024.

8. Mécénat

Certaines pièces emblématiques du projet comme les bancs, les pergolas ou autres pourraient être financés par des particuliers, des entreprises et des associations, avec une plaque mentionnant le nom du donateur. En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité lancera un appel à mécéna. La Municipalité vise en cela un simple appoint symbolique dont ne dépend pas le financement du projet.

9. Amortissement

Selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes et sur les recommandations du Manuel MCH2 de la CDF, ce montant sera amorti en 10 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux.



Commune de
PERROY

10. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N°01/2024, demande d'un crédit de CHF 278'000.00 TTC pour la rénovation de l'esplanade des Barbettes "la Butte" ;
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances ;
- entendu le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'esplanade des Barbettes "la Butte" ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 278'000.00 TTC ;
- de financer l'investissement par les liquidités communales ou par le biais d'un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 11 décembre 2023

La Vice-Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Madame Hélène Saxer